

FRANÇAIS DU MONDE

Le magazine de l'association Français du monde - ADFE

Démocratie et participation citoyenne

Entretien
Yan Chantrel

Grand Angle
**République
démocratique du Congo**

Écologie
**COP 28 : Des objectifs
toujours pas atteints**



N°211
Avril 2024

Dernières publications

Retrouvez gratuitement nos derniers numéros sur
francais-du-monde.org/magazine



Rejoignez Français du monde - ADFE !

Pourquoi nous rejoindre ?



Pour rejoindre un réseau local et mondial de citoyennes et citoyens français ;
 Pour obtenir de l'aide et des conseils dans vos démarches auprès de l'administration française ;
 Pour participer à des activités tout au long de l'année ;
 Pour échanger avec les conseillères et conseillers des Français de l'étranger ainsi qu'avec les parlementaires des Français établis hors de France ;
 Pour contribuer aux réflexions concernant les politiques relatives à la vie des Françaises et Français de l'étranger des Françaises et Français de l'étranger ;
 Pour maintenir un lien avec la France, sa culture et sa langue ;
 Pour soutenir une association engagée et reconnue d'utilité publique.

Adhérez en ligne sur francais-du-monde.org

ÉDITO



Chères lectrices, chers lecteurs,

Le monde est en proie à une spirale infernale de violences croissantes, de crises sans fin et de gouvernance défaillante. Des scènes de chaos en Iran et en Afghanistan aux conflits prolongés en Ukraine et à Gaza, en passant par l'émergence de nouveaux pouvoirs autoritaires au Mali, au Niger, en Haïti et au Burkina Faso, la démocratie, que nous tenions jadis pour notre bouclier contre ces maux, semble désormais vaciller sur ses fondations.

Même dans des bastions démocratiques comme les États-Unis, l'attaque contre le Capitole incitée par Donald Trump a ébranlé nos certitudes. Pendant ce temps, les citoyens se détournent du débat politique, les politiciens se coupent de leur base, et l'idéal démocratique se trouve menacé.

Face à cette réalité inquiétante, il est impératif de repenser notre conception de la démocratie et d'explorer de nouvelles voies pour la participation citoyenne. C'est précisément ce que nous proposons dans ce numéro spécial sur « Démocratie et participation citoyenne ».

L'entretien du Sénateur Yan Chantrel résonne comme un appel à l'action, soulignant que si la démocratie ne se réinvente pas, elle court à sa perte. Il propose des solutions concrètes telles que la facilitation du Référendum d'Initiative Partagée (RIP) et l'établissement d'une chambre citoyenne, s'inspirant d'exemples réussis en Suisse, en Espagne, en Californie et à Montréal.

Pendant ce temps, notre association redouble d'efforts pour soutenir les Français de l'étranger, en lançant des initiatives telles que notre baromètre sur leur relation avec la France et en fournissant un soutien concret aux demandeurs de bourses et d'aides sociales. Notre site internet reste une source d'information essentielle, tandis que notre Assemblée Générale à Paris le 24 août promet d'être un moment vivant pour la poursuite de notre engagement.

Face aux défis colossaux qui se dressent devant nous, il est temps de réaffirmer notre engagement envers les principes démocratiques et de redoubler d'efforts pour garantir une participation citoyenne authentique et significative.

Les élections européennes approchent et seront une opportunité pour faire entendre notre message haut et fort. Entre le 6 et le 9 juin, nous avons le pouvoir de façonner l'avenir que nous désirons. Chaque bulletin de vote est une pierre angulaire de notre démocratie, une expression de notre volonté collective.

François Boucher, président
Français du monde - ADFE

Sommaire 211.

• 5 Le dossier

Démocratie

p.6 Si une démocratie ne se réinvente pas, elle meurt : Yan Chantrel

p.9 La France traverse-t-elle une crise démocratique ?

p.10 Vers une démocratie renouvelée

p.12 La démocratie participative en Espagne

p.13 RIC ? RIP ? Ou comment se déroule une votation populaire en Suisse

p.14 Le référendum révocatoire, phénomène électoral en Californie.

p.17 Participation citoyenne : quelles limites ?

p.17 Orbán et les nombreuses consultations nationales

p.18 Reprendre le pouvoir

p.20 L'Office de consultation publique

• 22 Vie associative

p.22 Un rendez-vous au coeur de l'Ukraine.

p.23 Marchons, marchons...

• 24 Grand Angle

p.24 2024, une année sous le signe de développement pour les Congolais

• 25 Écologie

p.25 Cop28 : Des objectifs toujours pas atteints malgré certaines avancées

p.27 Célia Xakriaba : « L'économie la plus intelligente est celle qui ne nous tue pas »



FRANÇAIS DU MONDE

Magazine gratuit de Français du monde - ADFE

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris France

francais-du-monde.org/magazine

contact@francais-du-monde.org

Directeur de la publication | François Boucher

Rédactrice en chef | Vanessa Gondouin-Haustein

Comité de rédaction | Stéphane Arnoux, François Boucher, Jérôme Guillot, Jaime Peypoch, Vincent Roué, François Roussel, Catherine Smadja-Froguel

PAO | Stéphane Arnoux

Le dossier

Démocratie et participation citoyenne

Alors qu'au cours de l'année 2024, plus de 4 milliards de personnes sont appelées aux urnes dans 77 pays différents, la défiance des électeurs à l'égard de la démocratie et de ses institutions n'a jamais été aussi importante. Ainsi, selon le dernier baromètre de la confiance politique réalisé par l'Institut OpinionWay pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po entre le 8 et le 29 janvier 2024, révèle la méfiance généralisée de près d'un Français sur quatre (38%) à l'égard des élus. La défiance dans les institutions peut pousser les citoyens à se tourner vers des forces politiques qui plébiscitent l'adoption d'un agenda illibéral.

Pour renforcer la cohésion sociale, la démocratie doit sans cesse se réinventer. Elle doit redonner davantage de poids aux citoyen-ne-s, en leur permettant notamment de peser dans le débat public et de prendre part aux décisions politiques, par l'intermédiaire d'outils tels que la participation citoyenne, le référendum d'initiative partagée, le débat public, le budget participatif ou encore les consultations nationales.

Il est alors essentiel de promouvoir l'éducation civique et le dialogue démocratique afin de renforcer l'engagement des citoyens dans le processus politique et décisionnel.

Ainsi, le dossier de ce numéro souligne l'importance pour nos sociétés démocratiques d'instaurer une véritable culture de la citoyenneté au risque de voir se développer des « pseudo-démocraties » qui utiliseraient les outils démocratiques à des fins non-démocratiques.

Dossier coordonné par **Vanessa Gondouin-Haustein**

Yan Chantrel

« Si une démocratie ne se réinvente pas, elle meurt ! »

Le Sénateur des Français de l'étranger, Yan Chantrel, a présenté le 22 novembre dernier une proposition de loi constitutionnelle pour faciliter le déclenchement du Référendum d'Initiative Partagée (RIP). Pour le magazine Français du Monde, il revient sur ce texte qui a été rejeté au Sénat. Explications.

Qu'est ce qui vous a motivé à porter ce texte devant le sénat ?

YC : Cela fait longtemps que je porte la nécessité de favoriser une plus grande implication de nos compatriotes dans la prise de décision publique. Issu d'un milieu modeste, je me suis engagé dans la vie publique pour que nos institutions soient à l'image de la diversité de notre population.

En tant qu'élus, nous avons une responsabilité particulière pour accompagner et faciliter la participation de toutes et tous. D'autant plus qu'on perçoit – et toutes les données le montrent – un détachement voire une défiance de nos concitoyens par rapport aux institutions et à la représentation politique en général. Ce n'est plus une forme de colère sur le fait d'être ou de ne pas être suffisamment bien représenté mais une forme d'indifférence et

de distance avec la représentation politique. Cela s'incarne notamment par une abstention massive aux différents scrutins électoraux.

Ce constat en France, mais aussi au Canada où vous avez travaillé auparavant, vous a profondément marqué...

YC : Oui, selon moi, la meilleure façon de réintégrer les gens c'est de leur donner du pouvoir. On oublie souvent – y compris parmi les élu.e.s – que la première souveraineté dans toute démocratie est la souveraineté populaire, celle du peuple, qui exerce cette souveraineté à travers son droit de vote en élisant ses représentants. Autrement dit, le fondement de notre système démocratique c'est le peuple. Une fois ce constat dressé, il apparaît donc primordial de s'attacher à redonner du pouvoir au peuple et avec



des outils et des mécanismes permettant son expression régulière. Car une démocratie mature et moderne ne peut être fondée sur la seule représentation politique, par le biais de scrutins électoraux qui interviennent tous les cinq ou six ans. Notre pays ne souffre pas de trop de démocratie mais de l'absence d'une démocratie continue.

Pourtant, le Président Macron a lui-même organisé deux Conventions citoyennes*, sorte de consultation de la population. N'était-ce pas une manière de redonner de la voix au peuple ?

YC : En effet, ce que le Président a proposé avec la Convention sur la fin de vie et la Convention citoyenne sur le climat est une bonne chose. Au total, 150 personnes ont participé à ces consultations et ont pu échanger. Elles ont d'ailleurs estimé que cela avait représenté un moment très fort pour elles, un moment de conscientisation citoyenne et civique. Ils ont auditionné des experts, analysé des résultats puis présenté leurs travaux qui contenaient plus de 150 propositions.

Mais cela n'a toutefois abouti à rien. Pire, certaines propositions ont même été supprimées par le Président lui-même alors qu'il s'était engagé à les reprendre toutes "sans filtre". Cela a créé de la défiance et a tué le concept même de Conventions citoyennes avant que ce dernier n'émerge. Le Président aurait dû aller plus loin, notamment en délocalisant les rencontres, puis en reprenant les propositions sans filtre et en les mettant à la disposition du Parlement plutôt que de préempter lui-même les décisions. Il aurait également fallu laisser le Parlement échanger directement avec la représentation citoyenne. Tout cela n'a pas été fait ! La population n'est pas dupe et a pu mesurer qu'il ne s'agissait que d'artifices de communication afin de donner l'illusion de consultations. Cela a produit l'effet inverse, un découragement

aussi bien de la part des participants que de tous nos compatriotes.

C'est pour cette raison que vous plaidez en faveur d'une troisième chambre, "une chambre citoyenne" qui serait à même de préempter la démocratie participative ?

YC : Oui. Il faut institutionnaliser ce genre de pratiques et pour ce faire, il faut cadrer un certain nombre de choses et créer des mécanismes décisionnels efficaces. Je souhaite que la consultation citoyenne puisse avoir lieu à tous les échelons. C'est la raison pour laquelle je défends une troisième chambre avec une représentation citoyenne tirée au sort et représentant la population française, compatriotes établis hors de France compris, dans sa diversité. Avoir plusieurs chambres et donc différentes formes de représentation

Une chambre citoyenne apporterait un angle, une approche complémentaire aux assemblées élues.

de la nation enrichirait le débat public et permettrait une plus grande adhésion de la population au processus de décision publique et législatif. Une chambre citoyenne apporterait un angle, une approche complémentaire aux assemblées élues.

Pour vous, nos concitoyens sont au cœur du système et doivent prendre pleinement part à la vie de la cité. Le veulent-ils réellement ?

YC : Il faut selon moi parvenir à envoyer un message clair à nos concitoyens : "Nous avons toutes et tous une responsabilité". En effet, j'estime que la vie de la cité, c'est une responsabilité collective et que tout le monde doit pouvoir y prendre part. C'est pourquoi la

troisième chambre serait un lieu d'échange, l'endroit où faire émerger des propositions nouvelles et les partager avec les deux autres chambres. Je défends depuis longtemps cette réforme car j'estime qu'il faut parvenir à réconcilier nos compatriotes avec leurs représentants politiques et leurs institutions. Il faut changer nos institutions verticales pour tendre vers des institutions plus délibératives donc plus parlementaires avec la mise en place de nouveaux canaux de concertation et de prise de décisions. Pour cela, il faut également des politiques ciblées pour favoriser la participation de populations éloignées, souvent pour des raisons financières, de l'engagement public. Car l'engagement demande du temps disponible et cela a un coût.

Pourtant, la défiance des Français vis-à-vis des institutions, des partis politiques, du système ne montre-t-elle pas que ces derniers ne sont plus intéressés ?

YC : Nos concitoyens ne supportent plus qu'il puisse n'y avoir qu'une seule personne qui décide de tout, en haut, une personne omnipotente, se prétendant

Il est essentiel de créer des espaces qui permettent à toutes et tous d'être inclus dans le processus décisionnel. ”

omnisciente. À l'heure actuelle les institutions de la Ve république ne fonctionnent plus. Il faut que les décisions partent du bas vers le haut, plutôt que l'inverse. Les institutions sont beaucoup trop verticales avec un pouvoir au sommet tout puissant. Nous sommes aujourd'hui l'un des rares pays au monde où un seul homme concentre autant de pouvoirs. Nous sommes dans un régime initialement conçu par un militaire avec de faibles contre-pouvoirs. Si un jour, nous sommes amenés à avoir un régime autoritaire, il n'y a pas besoin de changer une seule ligne de la Constitution pour que celui-ci puisse gouverner.

Que préconisez-vous ?

YC : Il faut non seulement une délibération plus collective mais également un pouvoir présidentiel beaucoup moins fort et un pouvoir parlementaire renforcé des prérogatives du parlement. On a trop souvent tendance à avoir peur de la participation et des décisions citoyennes. Mais les élu-e-s oublient parfois que leur légitimité ne tient qu'à nos concitoyens, qu'ils ont été élus pour les représenter, qu'ils doivent rendre des comptes et qu'ils ne sont pas propriétaires de leur mandat.

Pourquoi selon-vous "la démocratie française est-elle en danger" ?

YC : La démocratie représentative, c'est très bien si elle est réellement représentative de la population. Si une démocratie ne se réinvente pas et ne s'approfondit pas, elle meurt. Une démocratie qui reste gelée, qui ne se réinvente jamais prend le risque de disparaître. La population souhaite être entendue d'une autre manière et si on souhaite renforcer la démocratie représentative c'est en montrant qu'il y a d'autres moyens de représentation. Comme cela, nos concitoyens comprendront qu'il y a tel ou tel autre manière d'être représenté et qu'il n'existe pas un mode unique de représentation. Il est important d'innover sans cesse. Il faut arrêter de créer des organes consultatifs sans leur donner de pouvoirs décisionnels. Nos concitoyens ne veulent plus être uniquement consultés, cela les épuise. Ils veulent également prendre part aux décisions qui les concernent. Ils sont prêts à y consacrer du temps, mais il faut en revanche que leurs efforts aboutissent à quelque chose.

Pourtant, nous voyons que même dans des villes qui proposent de voter sur des budgets participatifs, de participer à des conseils citoyens ou des conseils de quartier, nous retrouvons souvent les mêmes personnes que ceux qui votent aux élections municipales, régionales et autres ?

YC : Oui, et dans ce sens, je soutiens l'idée d'un "Congé citoyen". Certaines personnes, en fonction de leur catégorie sociale ou leur genre, n'ont pas toujours le temps de s'engager. Elles travaillent tard, rentrent tard et ont d'autres priorités que de participer aux réunions du conseil local. Il est essentiel de créer des espaces qui permettent à toutes et tous d'être inclus dans le processus décisionnel. Chacun doit avoir la possibilité de s'exprimer comme il le veut sans formatage. Il faut impérativement créer des procédures inclusives qui permettent l'expression de tout le monde. Il est crucial que la participation soit accessible à tous. Chaque voix doit avoir la possibilité de s'exprimer et de compter.

Propos recueillis par Vanessa Gondouin-Haustein

La France traverse-t-elle une crise démocratique ?

Au second tour de l'élection présidentielle de 2022, l'abstention a atteint 28%, un record depuis 1969. Comme en 2017, un Français sur deux ne s'est pas déplacé pour voter aux élections législatives. Aux élections régionales de 2021, ce sont deux Français sur trois qui se sont désintéressés du scrutin. Même les municipales ont enregistré en 2021, pour la première fois de notre histoire, une abstention supérieure à 50%. Les raisons de ce désamour ont été largement débattues depuis, souvent présentées comme une fracture démocratique ne touchant que certaines catégories de la population. La vérité est que cette désaffection touche désormais tous nos concitoyen.ne.s.

Convention citoyenne, budget participatif, tirage au sort, jury citoyen, droits de pétition, consultations locales, droit d'initiative citoyenne : il est temps de donner davantage de pouvoir aux citoyen.ne.s dans les processus décisionnels qui les concernent. C'est d'ailleurs ce que réclament 68% d'entre eux, convaincus que la démocratie fonctionnerait mieux si le peuple était directement associé aux grandes décisions politiques. C'est en partie pour répondre à cette aspiration qu'à l'occasion de la révision constitutionnelle de 2008, l'article 11 alinéa 3 de la Constitution a introduit le référendum d'initiative partagée (RIP). Cependant, plus de dix ans après la promulgation de la loi du 6 décembre 2013 portant sur le RIP, aucune mise en œuvre concrète n'a eu lieu. Des cinq propositions de RIP depuis 2019, aucune n'a réussi à franchir les obstacles menant au référendum : 185 signatures de parlementaires et 4,8 millions de signatures de citoyens inscrites sur les listes électorales. Il est largement reconnu aujourd'hui que les conditions posées pour le RIP, conséquence d'une adoption difficile par le Parlement et d'une censure partielle du Conseil constitutionnel, rendent son application quasi impossible.

Abaissement des seuils et extension du champ d'application

C'est la raison pour laquelle le Sénateur Yan Chantrel a souhaité porté devant le Sénat une proposition de loi constitutionnelle. En tant que parlementaire, il a constaté les nombreux obstacles rendant l'utilisation du Référendum d'Initiative Partagée (RIP) extrêmement complexe, ce qui engendre une grande frustration. Comme il le souligne, "malgré le sentiment donné aux citoyens qu'ils peuvent initier des actions par eux-mêmes, les dispositifs mis en place semblent tout faire pour les empêcher de le faire". La proposition de loi présentée par le Sénateur Chantrel visait à simplifier le dispositif en réduisant les seuils requis pour lancer une RIP, actuellement fixés à 185 parlementaires et 4.8 millions de signatures. La proposition est de diviser par deux les seuils parlementaires dans les deux chambres et de requérir uniquement 1 million de signatures citoyennes. Aujourd'hui, seuls les parlementaires peuvent initier une consultation citoyenne qui est ensuite soumise au Conseil constitutionnel, puis ouverte à la signature citoyenne. L'objectif de la proposition de loi permet également d'inverser la procédure en permettant aux citoyens d'initier la démarche référendaire avec l'appui des parlementaires, l'initiative était de permettre aux citoyens de saisir également les parlementaires. Il s'agissait aussi d'étendre le champ d'intervention aux questions fiscales (outre les questions budgétaires) et de mettre en place un mécanisme clair pour encadrer les possibilités de rejet d'une proposition soutenue par les citoyens.

Un indicateur fiable mais un outil qui a ses limites

Actuellement, bien qu'il soit théoriquement possible d'organiser des référendums d'initiative partagée, les contraintes sont tellement rigides que cela n'a jamais abouti. Le mécanisme d'inversion, permettrait alors aux citoyens de soulever des questions et à la société civile de faire émerger des sujets de préoccupation et de les inscrire dans le débat public. La participation directe des citoyens constitue un bien meilleur indicateur que tous les sondages et autres baromètres.

Vanessa Gondouin-Haustein

Vers une démocratie renouvelée

Rencontre avec Benjamin Morel, maître de conférence en droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas.



Face à l'érosion de nos institutions, la démocratie directe (consultations citoyennes, budgets participatifs, tirages au sort...) permettrait-elle de remettre le citoyen au cœur du débat politique ?

Il y a une nécessité et une volonté d'avoir davantage recours à la démocratie participative et en même temps cela constitue un véritable défi. Les participations citoyennes sont en effet aujourd'hui une façon de reconstruire une partie de la démocratie. Autrement dit, la participation citoyenne n'est pas uniquement un outil de décision. C'est tout d'abord et avant tout un instrument d'engagement. Lorsque je me sens engagé dans une politique, lorsque je participe à faire un budget, lorsque je participe à une politique, je comprends comment ça marche. Et en comprenant comment ça marche, je m'investis politiquement. Au fondement de la III^e République, se trouve une interrogation : « Comment émanciper les individus pour en faire des citoyens ? ». Parmi les réponses, on trouve un régime républicain stable, l'école laïque obligatoire, mais aussi l'éducation des citoyens à la vie publique à des valeurs démocratiques très concrètes.

Le référendum représente-t-il, selon vous, un exemple de démocratie directe ?

Oui. Quand un référendum est bien organisé, qu'on laisse le temps à la société de débattre d'un sujet alors cette dernière s'intéresse au fait politique. Regardez 2005: le Président est à 36% d'opinion favorable entre le mois de novembre 2004 et le mois de mars 2005. Le référendum a lieu en mai 2005 et le non l'emporte avec une majorité de 55% des suffrages. Je ne pense pas comme le diront certains que la population française a voté contre le Président Chirac, elle a voté non à la question posée. Il y a incontestablement eu une politisation de l'élection et du référendum mais dans le même temps l'opinion publique s'est intéressée et s'est formée aux questions européennes.

Mais le résultat n'est pas respecté, le Parlement l'annulant, ce qui crée une frustration démocratique dont on parle toujours vingt ans plus tard. On saisit d'autant mieux l'importance de ce traumatisme que l'on comprend que le résultat n'était pas lié au Président Chirac.

On entend souvent dire qu'une démocratie qui ne se renouvelle pas meurt. Pourtant, dès son premier quinquennat, le Président Macron a initié "les Conventions citoyennes", afin de permettre à un échantillon représentatif de la population de débattre de questions importantes...

Oui. Toutefois, l'un des défis des Conventions citoyennes est celui de la décision. Parvenir à construire une décision bien fondée et d'émanation citoyenne, c'est complexe. Généralement, on y arrive sur les sujets qui ont trait à des valeurs. Ainsi, la Convention citoyenne sur la fin de vie en France ou les Conventions citoyennes en Irlande sur l'avortement sont plutôt une bonne idée. Je suis pour l'avortement et je ne comprends pas comment il est possible d'être contre ou vice-versa et ensuite, il y a un débat sur le sujet. Autrement dit, les Conventions citoyennes relatives à des valeurs sont un lieu d'échange pour rentrer dans le système de valeurs de l'autre. Et à partir de ces discussions, une décision émerge qui peut être une décision engageante. En revanche, la Convention citoyenne sur le climat est une question beaucoup plus complexe, qui nécessite un degré de technicité et de compréhension du sujet qui n'est pas toujours appréhendé par ceux qui participent au débat.

Et justement, les personnes qui sont invitées à participer aux débats ne sont pas nécessairement spécialistes écologie, économie, climat... ?

En effet et c'est là le deuxième défi des consultations citoyennes, ce que l'on appelle "le danger aristocratique".

Un certain nombre de personnes saisissent les enjeux pour lesquels ils sont appelés à débattre, parce que ce sont des citoyens intéressés qui participent au budget participatif ou aux conseils municipaux, des personnes actives dans le monde associatif ou dans leur syndicat de copropriété. Des gens qui votent, qui interpellent leurs élus de proximité. À ce titre, le mouvement des Gilets jaunes a été un phénomène intéressant, formé de citoyens qui n'interviennent pas dans le débat public, ne sont pas spécialistes de nos institutions et ne vont pas dialoguer avec leurs élus, bref inaudibles et éloignés des institutions démocratiques.

Est-ce que le congé citoyen pourrait justement être une réponse pour capter ces inaudibles ?

Oui. Il y a trois raisons à la non-participation citoyenne. Tout d'abord, le manque de temps ; et là, le congé citoyen peut être un outil efficace. Les Athéniens estimaient déjà que pour favoriser la vie démocratique il fallait indemniser la participation citoyenne. Ensuite, la légitimité, notamment dans le cadre des conventions citoyennes : les participants sont tirés au sort mais la représentation n'est jamais parfaite, entre ceux qui préfèrent ne pas venir, parce qu'ils ont peur de perdre leur emploi qui est précaire et ceux qui n'osent pas s'exprimer face à des juristes, des avocats, des spécialistes de la question qui parlent avec éloquence. Sur le long terme, la réponse serait la formation mais l'idée de démocratie participative est justement d'être un dispositif à court-terme.

Si les citoyens ont souvent une opinion sur des questions telles que l'avortement, le droit à mourir dans la dignité, la Convention citoyenne sur le climat laisse à penser que les défis rencontrés au cours des discussions ont été beaucoup plus compliqués à surmonter ?

Oui, car les Conventions citoyennes doivent se concentrer sur des enjeux structurels et des questions de valeur plutôt que sur des détails techniques. Ainsi, la convention espagnole sur le climat a consisté à tirer au sort un certain nombre de personnes représentatives de la société. Seulement, si vous placez ces personnes pendant 6 mois avec des experts et qu'elles ne se concentrent que sur un sujet, quand elles rendent leur conclusion, elles ne sont plus représentatives de la population. Elles sont représentatives d'une population qui, pendant 6 mois, aurait consulté des experts et aurait pensé environnement sans discontinuer.

Qu'en est-il du 'Référendum véto' ?

Ce mécanisme intéressant, mis en place pendant la Révolution française, est utilisé par plusieurs pays. C'est un modèle facile et mobilisateur. Un référendum veto que nous aurions pu ainsi avoir en France c'est sur la réforme des retraites. Autrement dit, nous aurions eu une proposition gouvernementale, puis une désapprobation relativement majoritaire de la population, suivie de six mois de débats intenses pour tenter de convaincre de la nécessité de cette réforme. Contrairement au système parlementaire classique, où l'opposition doit convaincre la majorité, avec le Référendum veto, le Gouvernement doit convaincre la population du bien fondé de sa réforme. Certains craignent une déstabilisation du système, mais les exemples en Italie et en Suisse montrent justement le contraire.

En quoi le référendum véto est-il plus mobilisateur que le référendum d'initiative partagée (RIP) ?

Avec le RIP, il faut faire monter un sujet, rédiger un texte de loi, puis recueillir des signatures et mobiliser le terrain. C'est souvent très compliqué et nous l'avons vu avec le référendum sur l'aéroport de Paris (ADP), qui a recueilli le seuil de signatures mais dont le Gouvernement français a remis en question la validité juridique et constitutionnelle. Avec le Référendum véto, le sujet est déjà dans l'actualité. Il n'y a pas besoin de rédiger un texte, ni de faire monter le sujet médiatiquement. En revanche, le problème avec ce type de référendum réside plutôt dans la façon de compter les votes et dans le risque de captation de la démocratie directe par des minorités pour imposer leur volonté.

Existe-t-il un modèle qui fonctionne mieux et qui permette de remettre les citoyens au cœur du débat démocratique ?

Oui, le modèle qui fonctionne bien est celui de la Belgique germanophone. Il y a une convention citoyenne permanente, renouvelée tous les 6 mois par tiers, avec des représentants des partis politiques et des parlementaires. Le jeu d'interaction entre d'un côté les propositions des politiques et de l'autre, celle de la convention citoyenne permet de rééquilibrer les rapports politiques-opinions, et à l'opinion de se projeter dans les membres de la convention citoyens, qui interrogent aussi bien le premier ministre qu'un leader de l'opposition. Face à cette représentation du citoyen ils ne peuvent se dérober, et peuvent en outre tester des projets. Ce projet-là, regardez, les citoyens jugent qu'il est important, je suis un membre de l'opposition, le gouvernement ne veut pas le considérer, pourtant il est soutenu, donc a priori il devrait être repris, etc. On a ainsi comme un modèle réduit des interactions entre le monde politique et les citoyens.

Autre solution : les rapporteurs des conventions citoyennes. En théorie le Conseil Economique, Social Et Environnemental (CESE) pourrait déjà le faire : envoyer certains de ses membres devant le Parlement avec mandat de faire valoir un certain nombre d'amendements ou de donner un avis sur des amendements proposés. Mais avoir d'un côté des citoyens qui délibèrent dans leur coin et de l'autre un parlement qui délibère dans son coin risquerait d'opposer deux logiques de représentation; plutôt déléter pour le politique, cela serait inefficace et créerait des tensions. Donc je crois beaucoup plus en la porosité des mondes que dans la montée d'organes totalement à part.

Comment expliquez-vous une telle défiance des citoyens à l'encontre des institutions ?

On parle beaucoup de la défiance des Français envers les élites, mais on oublie la défiance des élites vis-à-vis des électeurs. C'est ce jeu de miroir qui creuse la crise politique. L'idée que l'électeur pourrait faire des bêtises, qui théoriquement n'a pas de sens en démocratie, structure la façon dont pense une partie du monde politique, et explique la grande grande réticence vis-à-vis de la participation directe.

Propos recueillis par Vanessa Gondouin-Haustein

La démocratie participative en Espagne

Gloire et déclin d'une expérience originale

L'Espagne a développé, à la suite des modèles d'Amérique latine en particulier celui de Porto Alegre, des expériences originales de démocratie participative.

La démocratie participative a l'avantage de pallier les défauts de la démocratie représentative.

Elle ne se fait pas sans les élus, mais à travers eux puisque les représentants des citoyens organisent régulièrement des débats et des consultations avec la population afin de mieux piloter l'action publique. Cette participation active des citoyens veut répondre aux attentes des citoyens et réduire le fossé séparant les représentants élus et les électeurs.

À la suite de la crise économique et des nombreux scandales politiques et financiers touchant les deux partis de gouvernement le PSOE et le PO, de nombreuses expériences ont été portées par des mouvements citoyens dont le principal a été celui des "indignados" (les indignés) du 15 mai 2011.

Le 15M a permis l'émergence d'une nouvelle génération d'activistes qui se sont investis dans de nombreux combats (droit au logement, féminisme, lutte contre le racisme...) permettant

de créer une société plus égalitaire.

La création du parti Podemos en 2014, puis de "Ahora Madrid" et de "Guanyem Barcelona" en 2015 s'est faite grâce à ces activistes du 15M.

Ces mouvements politiques ont connu de nombreux succès électoraux et ont permis d'instaurer des pratiques plus participatives essentiellement dans les villes gouvernées par la gauche. Ils ont ainsi développé des consultations directes numériques, des assemblées citoyennes dont les représentants sont tirés au sort et généralisés les budgets participatifs dans les villes qu'ils dirigeaient.

Malheureusement, ces succès ont été de courte durée, les élections municipales de 2019 et de 2023 portant un coup d'arrêt à cette nouvelle façon de faire de la politique.

Mais ces expériences ont marqué les esprits et ont permis de renforcer la démocratie espagnole tout en initiant de nombreuses transformations sociales et politiques.

Renaud Le Berre - Section Catalogne



RIC ? RIP ?

ou comment se déroule une votation populaire en Suisse

Née d'un père français et d'une mère portugaise, Nadia Huberson a toujours vécu en Suisse. Le mot-clé d'expatriée, elle ne l'accepte pas, car elle ne se sent pas représentée. Les Français de l'étranger ont tous des parcours de vie divers et c'est grâce à cette diversité qu'ils peuvent apporter et échanger leurs expériences avec la France.

Ce n'est qu'à l'âge de 25 ans qu'elle obtient la citoyenneté suisse. En Suisse le droit du sol n'est pas reconnu. Il faut passer par la naturalisation. Un privilège qui donne des droits mais engage aussi des devoirs. Nadia fut conseillère municipale socialiste de Zurich de 2018 à 2023 et était candidate aux dernières élections fédérales de 2023 pour le canton de Zurich. Elle continue son engagement politique et Suisse et reste très attentive à la politique nationale française sur beaucoup de thématiques comme par exemple la question du référendum.

Contrairement à l'idée que nous avons de notre petit pays voisin, la Suisse est une démocratie semi-directe, et non directe. Les citoyens élisent leurs représentants au Parlement (Conseil national) et au Sénat (Conseil des États) au suffrage direct. Les membres du Gouvernement (Conseil fédéral) sont élus par le parlement et représentent les partis politiques majoritaires. Les citoyens ont davantage de pouvoirs que dans une démocratie représentative classique, ils peuvent proposer des changements dans la Constitution avec une initiative populaire et s'opposer à une loi votée par le Parlement grâce au référendum. En Suisse, les citoyens de nationalité suisse âgés de 18 ans et plus peuvent donc régulièrement prendre des décisions sur des questions politiques et participer activement à la conception de la Suisse. Les dimanches de votations ont donc lieu quatre fois par an. Il existe trois types de votations : Référendum facultatif : L'adoption d'une loi, d'un arrêté fédéral ou d'un traité international. Le Parlement peut faire l'objet d'un référendum. Le comité référendaire dispose de 100 jours pour récolter 50 000 signatures. Si les signatures sont récoltées à temps, le Conseil fédéral (Gouvernement) est tenu d'organiser une votation. Le citoyen vote oui ou non, seule la majorité du peuple est requise : si le texte est accepté, il entre en vigueur. Pour faire simple, le référendum facultatif n'est rien d'autre qu'un 49-3 par le peuple.

Référendum obligatoire : Modification de la constitution décidée par le Parlement,

l'adhésion à une communauté supranationale, par exemple l'adhésion à l'UE, doit être soumise au vote populaire. Une modification constitutionnelle doit être acceptée à la double majorité, c'est-à-dire par le peuple et par des cantons.

Initiative populaire : C'est la votation la plus spectaculaire, car la loi est écrite et proposée directement par les citoyens. Un comité d'initiative propose un projet de révision de la Constitution fédérale. Il peut s'agir de l'ajout, suppression ou modification d'un article ou de l'ensemble de la Constitution. Le comité dépose son projet à la Chancellerie fédérale et dispose alors de 18 mois pour récolter les signatures nécessaires, voir 100 000 signatures. L'administration étudie l'initiative et détermine si elle est recevable. Elle peut ne pas l'être si son objet viole un traité international, comme par exemple, une initiative qui instaurait une discrimination raciale légale, la réintroduction de l'esclavage ou de la peine de mort.

La Suisse compte environ 8,5 millions d'habitants, dont 30% d'étrangers. Les étrangers et les mineurs n'ont pas le droit de vote au niveau fédéral. Le droit de vote pour les étrangers et le droit de vote dès 16 ans est un débat permanent, possible dans certains cantons et certaines communes.

Le déroulement d'une initiative populaire est long et complexe, mais peut se résumer à quelques étapes : Proposition, composition du comité d'initiative, contrôle de faisabilité ; récolte, dépôt et validation des signatures ; Consultation et avis du Conseil fédéral ; Traitement du texte au Parlement ; Éventuellement Proposition contre-projet ; Campagne, Votation ; Éventuellement Retrait et annulation.

Depuis l'introduction du droit d'initiative en 1891, plus de 200 initiatives ont été soumises au peuple. Seules 25 environ ont été acceptées, parmi lesquelles certaines allant de soi comme « l'adhésion de la Suisse à l'ONU » ou des plus controversés comme « l'interdiction

de la construction des minarets » en 2009, « le renvoi des étrangers criminels » en 2010 ou « contre l'immigration de masse » 2014. Ces exemples les plus connus mondialement sont des initiatives lancées par la droite, voir d'extrême-droite. Des questions qui sont d'actualité en France en ce moment. Mais la gauche a également lancé des initiatives qui ont abouti avec succès :

Moratoire sur la construction des centrales nucléaires : la sortie du nucléaire est désormais acquise. Le 23 septembre 1990, les électeurs ont ouvert la voie en votant à 54,5% en faveur du moratoire sur les centrales nucléaires. L'initiative prévoyait d'interdire pendant dix ans l'octroi « de permis de construire, d'autorisations de mise en service ou d'exploitation » pour de nouvelles centrales nucléaires.

Initiative pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit : le 20 février 1994, le peuple a tranché avec 51,9% de oui. Un article spécifiant que « La Confédération protège la zone alpine contre les effets négatifs du transit » a été ajouté : le trafic de marchandises à travers les Alpes doit être transféré sur le rail et plus aucune nouvelle route de transit ne sera construite. Un compromis de 650 000 trajets de camions par an avait été trouvé. Toutefois, on remarque aujourd'hui qu'ils sont encore plus de 800 000.

Adhésion de la Suisse à l'ONU : le 3 mars 2002, le peuple a dit oui à 54,6% à l'adhésion à l'ONU. La Suisse est ainsi devenue le 190e État à être admis à l'ONU.

Initiative sur les soins : en novembre 2021, le peuple s'est clairement prononcé pour cette initiative, à 61% de oui. Cette réussite était particulièrement importante pour les syndicats, puisque c'était la première fois qu'une initiative populaire syndicale passait la rampe. Ce texte demande la formation de davantage de personnel soignant et de meilleures conditions de travail et le Conseil fédéral a déjà présenté une feuille de route pour sa mise en œuvre.

**Le référendum
révocatoire,
phénomène électoral
en Californie**

**Où on apprend
comment un
certain Arnold
a pu devenir
Gouverneur**



Le référendum révocatoire (Recall en anglais) est un processus par lequel les électeurs peuvent signifier leur insatisfaction et ainsi sanctionner leurs représentants, tant au niveau local qu'au niveau de l'État, en révoquant un élu avant l'expiration de son mandat. Le référendum révocatoire existe dans 19 États américains ; quant aux autres États ils ne disposent de loi à cet égard ou ils l'interdisent explicitement.

En Californie, le référendum révocatoire a été légalisé en 1911 par amendement constitutionnel. Il ne s'applique cependant pas au niveau fédéral ; autrement dit, ni les Sénateurs, ni les Députés de la Chambre des Représentants ne peuvent y être soumis. Le Sénat et la Chambre promulguent en toute indépendance les règles qui gèrent l'exclusion de leurs membres. D'autres officiels fédéraux (tels que le Président des États-Unis, son Vice-Président ou encore les juges de la Cour Suprême et ceux d'autres tribunaux fédéraux) peuvent être désistés de leurs fonctions (le fameux impeachment en anglais, dont on a tant entendu parler avec Donald Trump). Toutefois, cette mesure d'exclusion n'est pas soumise au vote populaire.

En Californie, les procédures de

révocation diffèrent selon qu'il s'agisse de personnes élues au niveau de l'État ou au niveau local (comtés, municipalités). Dans cet article, nous nous consacrerons à la révocation des élus (ou personnes désignées pour occuper un siège électif rendu vacant) et des juges d'État. Nous dirons simplement que le référendum révocatoire qui cible les élus locaux n'est pas différent mais que les exigences portant sur l'établissement des pétitions étant plus souples, il a plus de chances d'aboutir.

Le processus commence en effet avec un "avis d'intention" de faire circuler une pétition de référendum révocatoire. Les partisans d'un tel référendum doivent notifier l'officiel qu'ils souhaitent voir destituer, enregistrer leur demande

auprès du Secretary of State (l'administrateur d'État des élections), puis publier leur intention dans un journal à grande circulation. L'avis publié doit identifier l'officiel concerné, énumérer les raisons de la révocation, et inclure leur propre identité. Au moins 50 personnes doivent signer. Un avis non conforme peut retarder le processus. L'individu qui est l'objet de la révocation souhaitée peut, s'il le désire, répondre à cet avis et remettre sa réponse à l'un des partisans signataire de l'avis initial. Une fois l'avis d'intention accepté, les partisans du référendum préparent la pétition pour la faire circuler selon le format stipulé par la loi. La pétition doit être accompagnée par une copie de l'avis (et de la réponse s'il y a lieu). La pétition doit indiquer l'éventuel financement du référendum révocatoire (par un comité, un parti politique, un ou des individus). Le Secretary of State doit donner son approbation avant la mise en circulation de la pétition pour signatures ; les pétitions non conformes seront rejetées.

Les pétitions sont souvent présentées au public pour signature par des individus payés par les partisans de la révocation ; ils se postent près de centres commerciaux, de salles de cinéma, de stades sportifs, etc. Les signataires doivent être inscrits sur les listes électorales, écrire leur nom, adresse, la date,

etsigner. L'individu qui fait circuler la pétition doit attester qu'il ou elle a recueilli les signatures des personnes figurant sur la liste de ladite pétition. Pour une pétition qui demande la révocation d'un officiel de l'État, 12% des électeurs ayant voté lors de l'élection de cet officiel doivent être signataires. (En 2020, sur une population d'environ 40 millions en Californie, 22 millions étaient inscrits sur les listes électorales.) Les signataires doivent vivre dans au moins 5 des 57 comtés (Counties en anglais) de Californie, et au moins 1% des signataires doit résider dans un de ces comtés. Par exemple, si 10 millions de personnes ont voté pour un candidat pour un poste spécifique, une pétition pour révoquer le représentant de ce poste doit avoir recueilli 1.200.000 signatures (12%), parmi lesquelles 100.000 (1%) doivent provenir de chacun des cinq comtés dans lequel vivent les signataires. D'autres exigences sur le nombre de signatures existent pour d'autres membres de l'appareil de l'État (sénateurs et députés de la Législature de Californie, juges de la Cour d'Appel).

Les pétitions dûment signées doivent être enregistrées auprès du Secretary of State dans un délai de 160 jours suivant son approbation officielle. Une fois les pétitions enregistrées, elles sont soumises à l'examen d'un

fonctionnaire ad hoc du comté dans lequel elles ont été signées, pour s'assurer que les signataires figurent sur la liste électorale du comté et y résident. Dès que la certification a eu lieu, le Secretary of State décide si la pétition pour un référendum révocatoire est conforme.

Les exigences visant à l'obtention d'un nombre significatif de signatures valides sont intentionnellement rigoureuses. En effet, au niveau de l'État, ce processus échoue lors du recueil de signatures. Depuis 1913, il y a eu 179 tentatives de révocation d'élus au niveau de l'État de Californie; dans seulement 11 d'entre elles (environ 6%), suffisamment de signatures ont été recueillies pour qu'une élection de révocation ait lieu.

Si le Secretary of State certifie que les pétitions pour un référendum révocatoire présentent le nombre requis de signatures admissibles, le Gouverneur doit publier un avis pour la tenue de l'élection pour révocation, qui doit avoir lieu entre 60 et 80 jours suivant la certification des pétitions par le Secretary of State. C'est le plus souvent une « élection spéciale », qui a lieu à une date différente des élections étatiques (tous les deux ou quatre ans). La seule question soumise aux électeurs est « doit (nom de l'officier d'État) être exclu de son poste? ».

L'électeur doit répondre par « oui » ou par « non ». Une simple majorité suffit à exclure le représentant de son poste. L'exclusion prend effet à la date à laquelle un successeur est soit nommé, soit élu. Le successeur termine la durée du mandat du représentant révoqué.

Parmi 179 tentatives de révocation de représentants élus de Californie depuis 1913, seulement 11 ont pu obtenir suffisamment de signatures pour obliger à tenir un scrutin de révocation par les électeurs; et seulement dans 6 des 11 élections les électeurs ont voté pour la révocation du mandat de la personne concernée. Le dernier référendum révocatoire achevé a eu lieu en 2003 : 55% des électeurs (presque 5 millions) ont voté pour la révocation du mandat du gouverneur Gray Davis et ont élu Arnold Schwarzenegger à sa place. Par contre, le référendum révocatoire qui a récemment été proposé à l'électorat en 2020 dans le but de révoquer le gouverneur Gavin Newsom n'a pas abouti. 62%, soit 8 millions d'électeurs (sur près de 13 millions), l'ont repoussé, permettant au Gouverneur Newsom de rester jusqu'à la fin de son mandat en janvier 2025.

Paul Fogel et Yvette Chalom
Section de San Francisco

Crédit photo : 123werder

Participation citoyenne : quelles limites ?

Plusieurs articles de ce numéro mettent l'accent sur les limites de la démocratie représentative, décrivant ce mécanisme comme présentant des signes d'essoufflement, voire d'épuisement. Et, si une démocratie ne se renouvelle pas, elle meurt. Dans ce contexte, le recours à la participation citoyenne semble se profiler comme l'unique moyen de raviver la vie politique, notamment au niveau local. Mais – comme cela figurait déjà dans les slogans de mai 1968 selon laquelle la Participation citoyenne était comparée à un « piège à cons », n'est-il finalement pas dangereux de laisser autant de place à cet outil démocratique ?

Budget participatif, commission consultative, consultation populaire : la tendance est à la mode et le terme de "Participation citoyenne" est sur toutes les lèvres, au niveau local comme au niveau national avec les Conventions citoyennes sur le climat et la fin de vie ou le grand débat national. La démocratie participative ne doit pas être utilisée comme un outil politique qui remplacerait ou conforterait le système en place mais plutôt comme un mécanisme installé durablement dans la culture politique, permettant de moderniser les modèles de prise de décision, de délibération et de débats. Toutefois, force est de constater

que dans les sociétés occidentales, la participation citoyenne est utilisée uniquement comme un outil pour conforter les politiques en place et où seuls quelques citoyens "éclairés" sur l'objet du débat sont finalement consultés, biaisant ainsi les résultats et les attentes escomptées. Pour que la démocratie participative prenne toute sa place il faut donner aux citoyens les moyens de s'en approprier les mécanismes, et inciter à la participation la plus grande et la plus représentative possible.

Par ailleurs, l'outil référendaire peut également être détourné à des fins non-démocratiques.

La légitimité politique est liée au mode de suffrage mais aussi au rapport que le Chef entretient avec son peuple. C'est parce que le peuple croit dans son représentant que le chef peut incarner le peuple. Le danger plébiscitaire dans les régimes fortement personnalisés est très présent et se fonde sur "moi ou le chaos". Lorsque des dirigeants politiques, notamment dans les régimes parlementaires où ils ne sont pas élus directement, ont recours au référendum c'est souvent pour imposer leurs autorités au champ politique et comme le décrit le sociologue Max Weber pour réaffirmer leur légitimité.

Orbán et les nombreuses consultations nationales

Le Premier ministre hongrois entretient une relation contradictoire avec les référendums. Il semble d'une part peu enclin à permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion de manière juridiquement contraignante. D'autre part, Viktor Orbán a recours à des référendums nationaux pour obtenir le soutien populaire à son programme. Plus encore, le gouvernement contourne systématiquement les formes légalement réglementées de participation publique à l'élaboration des lois, préférant des campagnes de consultation nationale non officielles. Ces campagnes utilisent des lettres contenant

des informations trompeuses et des questions manipulatoires à choix multiples envoyées à chaque citoyen pour recueillir l'opinion du peuple sur des sujets aussi variés que la nouvelle Constitution, les charges domestiques, la relocalisation et la réinstallation des immigrés, le soi-disant « plan Soros », les droits LGBTQ, etc.



Crédit photo : Vanessa Gondouin-Haustein

Le gouvernement hongrois a lancé sa 12e consultation nationale depuis 2010, centrée sur l'Union européenne, avec pour cibles le fils du Milliardaire George Soros et Ursula Von der Leyen. Le slogan utilisé est « Ne dansons pas quand ils sifflent », encourageant à ne pas se plier aux ordres de l'UE.

Vanessa Gondouin-Haustein

Reprendre le pouvoir **c'était l'illusion du référendum sur l'Europe !**

Il n'y a pas eu un, mais bien deux référendums pour demander au peuple britannique s'il souhaitait rester en Europe. Dans les deux cas, ces référendums ne visaient pas à donner ou redonner le pouvoir au peuple, mais à régler des problèmes politiques internes.

Après de longues hésitations de ses futurs partenaires, après avoir candidaté trois fois : le 1er janvier 1973, le Royaume adhère enfin à la Communauté économique européenne (CEE). Mais pour l'entrée effective du pays dans la Communauté, il lui faut alors passer par la ratification démocratique du traité européen. L'adhésion est menée tambour battant par le Premier ministre europhile et conservateur de l'époque, Edward Heath. Dans la plus pure ligne Tory, il s'agit de stimuler le commerce et l'économie britannique et de conserver son influence sur la scène internationale. Ce n'est que deux ans et demi plus tard, en juin 1975, qu'un référendum est organisé autour de la question suivante : « Voulez-vous que le Royaume-Uni reste membre de la CEE ? »

Le corps électoral de l'époque était composé des citoyens britanniques, ainsi que les citoyens du Commonwealth résidant dans le pays qui avaient le droit de vote aux élections générales. En revanche, les Britanniques résidant à l'étranger ne furent pas autorisés à voter pour ce référendum. Avec un taux de participation de 64,5% – à noter qu'il était de 78,8 % aux élections législatives de février 1974 – le résultat en faveur du maintien était sans appel : 67,2% de voix pour. Autrement dit, seul un tiers des citoyens britanniques était opposé à l'Europe ! Parmi eux, une majorité de conservateurs, mais aussi un certain nombre de travaillistes et syndicalistes qui craignaient une dégradation des conditions de travail, conséquence d'une prévisible course à la compétitivité !

En 1975, comme 41 ans plus tard, l'organisation de ces référendums ne visait en aucun cas à donner davantage de pouvoir au peuple. Il s'agissait principalement d'un coup politique, le résultat de la promesse électorale du Premier ministre travailliste Harold Wilson en 1975 ; puis celle du Premier ministre conservateur David Cameron en 2016. Ni l'un, ni l'autre ne souhaitaient sortir de l'Europe. Le premier a gagné, le second a perdu !

S'agissait-il d'un processus démocratique ?

En choisissant de quitter l'Europe, les Britanniques ont-ils tout simplement repris le pouvoir et ramené la décision à la maison ? Une chose est certaine : en 1975, ils ont choisi le "Oui" démocratiquement et en 2016, ils ont choisi le "Non" démocratiquement. Le parallèle est peut-être trompeur cependant ! En effet, en 1975, les Britanniques ont choisi de rester dans la communauté européenne en connaissance de cause. Ils avaient rejoint l'espace européen deux ans et demi plus tôt et avaient déjà pu observer les évolutions que cela impliquait.

En 2016, non seulement moins d'un quart des électeurs avait plus de 16 ans en 1973 [date de l'intégration du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne] ; le reste de la population votante ayant toujours connu la vie dans l'Union européenne, mais plus encore vivre en dehors de l'Union était un concept totalement inconnu. Aucun pays n'avait jusqu'alors quitté l'Europe, aucune discussion n'avait eu lieu sur les éventuelles conséquences d'une sortie de l'Europe et enfin personne ne pouvait réellement prédire de ce qu'il se passerait en cas de Brexit. Dans ces conditions, à la question « Le Royaume-Uni doit-il rester membre de l'Union européenne ou quitter l'Union européenne ? », qui pouvait réellement fournir une réponse éclairée et correctement informée ?

Ne parlons pas non plus des campagnes de désinformation et de manipulation menées par les partisans d'une sortie de l'UE, avec les fameux bus, le Brexit permettrait de rapporter 350 millions de livres sterling supplémentaires par semaine au système de santé britannique, autrement dit la



* Ask us again = Redemandez-nous !
Crédit photo : Jannes Van Den Wouwer

totalité de la contribution brute tous domaines confondus payée par le Royaume-Uni, en « oubliant » les subventions (agriculture, infrastructures, recherche etc...) et diverses aides dont bénéficiait le pays et bien sur le « rabais ». Toutefois, il faut noter que le débat a été suffisamment passionné pour inciter les Britanniques à voter. La participation s'est élevée à 72,2% soit nettement plus qu'aux législatives de l'année précédente (66,1%).

La composition du corps électoral en question

On le voit bien, notamment lors des discussions sur le corps électoral en Nouvelle-Calédonie, les modifications d'un corps électoral peuvent avoir un impact décisif sur le résultat d'un référendum. Alors que les conséquences du Brexit n'allaient intervenir que plusieurs années plus tard, il aurait pu être judicieux d'abaisser l'âge du vote à 16 ans ; en outre, alors que les résidents étrangers au Royaume-Uni peuvent voter aux élections locales, il aurait été intéressant de leur permettre de s'exprimer au référendum de 2016 comme ce fut le cas en 1975, où les nationaux du Commonwealth avaient pu s'exprimer sur l'Europe. De même les Britanniques installés en Europe depuis longtemps, n'ont pas eu le droit de vote alors

qu'il faisait partie des premiers concernés, tout comme les Européens installés depuis longtemps au Royaume-Uni, d'ailleurs !

Avec une incompréhension totale des conséquences, un corps électoral inadapté aux enjeux, une marge finalement étroite (51,9% pour quitter l'Union européenne ; 48,1% pour y rester), le résultat du référendum représentait-il la position des Britanniques ? Oui. Indéniablement, au moment du vote. Parce qu'ils ont eu le choix, dans des élections libres, et ce choix a été respecté.

Le référendum a-t-il donné aux Britanniques le pouvoir de décider de leur avenir ? Non. Indéniablement parce qu'il ne leur a pas été donné les moyens de prendre une décision éclairée. Un deuxième référendum, après l'accord de retrait, aurait-il donné le même résultat ? On ne refait pas l'histoire... Mais combien de jeunes Britanniques aujourd'hui ont le sentiment d'avoir été dérobés d'une partie de leur futur ?

Enfin, la question qui se pose est de savoir si le meilleur moyen pour un pays de prendre une décision aussi cruciale pour son avenir et celle de sa population passe par une question posée un jour donné, sans véritable réflexion ni débat au préalable. Mal utilisé, le référendum peut être un outil redoutable. La leçon du Brexit, ce n'est pas de ne plus faire de référendum, mais d'apprendre l'art du référendum ! et pour cela rien de tel que la pratique... des référendums !

Catherine Smadja-Froguel - Section Royaume-Uni

L'Office de consultation publique exemple du dynamisme participatif montréalais ?

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme institué en 2002. Sa mission est d'assurer un processus de Concertation publique crédible et transparent. Rencontre avec Robert Beaudry, chargé de la question participation citoyenne et démocratie à la mairie de Montréal.



Comment définiriez-vous le rôle de l'OCPM ?

L'Office de consultation publique est une innovation montréalaise, créée il y a une vingtaine d'années. Peut-être l'organisme qui s'en approche le plus est le BAPE du Québec, le bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Au départ, l'Office devait se prononcer uniquement sur certains dossiers et plus particulièrement des modifications du plan d'urbanisme. Au fur et à mesure, l'OCPM a développé et organisé le concept de "participation citoyenne" et les échanges autour de cette question. De fait, grâce à l'expertise qui s'est développée au sein de cette organisation pendant les 20 dernières années, l'Office a été un modèle pour plusieurs autres municipalités.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'évolution de l'office ?

La raison première d'être de l'Office, ce sont les révisions du plan d'urbanisme de Montréal. Il n'y en a pas eu depuis 20 ans, donc il n'ont pas eu à intervenir sur ce point même si nous allons le faire très bientôt avec le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité sur lequel je travaille actuellement. Le travail fait jusqu'à présent nous a éveillés collectivement, il nous a enjoint à relever la barre de la participation citoyenne. Comme d'autres collectivités, Montréal s'enorgueillit d'être un gouvernement de proximité qui ne se contente pas de fournir l'intendance qu'on peut attendre d'une ville mais qui, au-delà, travaille avec sa population sur des grands enjeux. Vous connaissez le précepte : "agir localement mais réfléchir globalement". Face à des enjeux de changement climatique, face à des enjeux d'inégalités sur le territoire, c'est important d'entendre la population locale parce que bien souvent elles nous sensibilisent et nous permettent de trouver des réponses réglementaires.

Vous dépassez donc le cadre de l'environnement ?

Absolument, et nous réfléchissons également à de nouvelles formes de participation. Ainsi, il est possible de donner à l'Office directement des mandats spécifiques. L'OCPM a, je pense, encouragé la ville à approfondir les modes de consultation publique. Ainsi sans l'Office nous n'aurions peut-être toujours pas de budget participatif ou alors peut-être que nous ne considérerions-nous pas, pour chacune de nos initiatives locales, que c'est une condition sine qua non d'avoir des espaces de consultation et de co-création. Je pense par exemple au travail mené sur le quartier chinois dans le centre-ville de Montréal où nous avons travaillé avec les communautés sur un diagnostic ou encore le travail effectué avec l'INM, le centre d'écologie urbaine. Sur notre site "Réalisons Montréal", nous essayons de communiquer également sur les démarches de consultation locale d'autres villes. Pour moi, cette institution est un bel héritage, qui peut être une source d'inspiration pour d'autres organisations même si, après 20 ans d'existence, cette belle innovation montréalaise doit se renouveler en réfléchissant à de meilleures pratiques, à aller plus loin dans ses réalisations.

Toutefois, les citoyens peuvent saisir le conseil municipal pour qu'il entame une consultation publique sans passer par l'OCPM ?

Oui. Il y a un droit d'initiative, suite à une pétition avec un nombre suffisant de signatures sur un sujet de compétence municipale, avec validation par notre greffe, la municipalité a obligation de consulter. Elle peut décider de lancer une consultation plus locale, de s'appuyer sur un partenaire spécialisé dans la consultation publique ou de mandater l'OCPM pour qu'il consulte les citoyens

sur le sujet et formule des recommandations. Sur les sujets qui touchent à l'urbanisme, la mairie doit passer par l'Office de consultation publique, au titre de la Charte de Montréal. On monte avec l'arrondissement le dossier pour la modification au plan d'urbanisme, puis l'Office est mandaté pour démarrer la consultation, procéder à des auditions, recevoir des avis, rédiger un rapport, qui est déposé au conseil municipal, chargé ensuite d'acter les différentes recommandations. Nous expliquons pourquoi nous les intégrons telles quelles, pourquoi nous les modifions, pourquoi nous les refusons. Mais nous avons – à ce moment-là – la responsabilité d'expliquer les différents choix que la municipalité fait et à la suite de ça, elle modifie le plan d'urbanisme pour que le projet puisse débuter. Autrement, la municipalité peut elle-même dire ; moi j'ai reçu un mandat d'initiative de la part des citoyens donc j'agis directement ou moi-même je trouve qu'il y a un sujet d'importance et je mandate l'office de consultation publique pour se pencher sur le dossier.

Pourquoi selon vous un office indépendant est important ?

Ça permet d'une part d'avoir un certain recul et d'autre part de permettre aux citoyens d'interpeller directement l'Office lors des Conseils municipaux, d'arrondissements ou d'agglomérations. Finalement, ils s'adressent à une administration. C'est la raison pour laquelle la proposition du Sénateur Chantrel relative à une entité indépendante est intéressante. Elle permettrait en effet de présenter les éléments que nous trouvons justifiables, puis de les faire analyser par un regard neutre, mais aussi d'entendre des voix que l'on n'entend pas d'habitude. Parce qu'au-delà du fait de recevoir des mémoires et pétitions, une telle chambre développerait également la participation citoyenne, en créant une habitude de participation.

Autrement dit, cela renforcerait la participation des citoyens ?

"La démocratie s'use quand elle n'est pas utilisée" ! Et, il faut reconnaître que pour la communauté civile, l'administration ou un gouvernement même à l'écoute, peut avoir un effet intimidant. Avoir un tiers neutre, plus proche d'eux permettrait à certaines populations de se sentir plus à l'aise et de pouvoir s'exprimer. Cette fonction de médiation est très intéressante notamment pour entendre les voix de celles et de ceux qui ne participent pas aux conseils citoyens ou aux budgets participatifs. Et, nous savons bien que ce sont les populations les plus nanties ou encore les habitants des quartiers les mieux équipés qui interviennent le plus dans les consultations et les discussions. La question qui se pose alors est de savoir comment aller chercher les populations les moins favorisées, dans les quartiers les moins bien dotés, parce que c'est là qu'il faut intervenir. La réponse est en

développant notre expertise, en adaptant aussi notre langage, en allant sur le terrain pour parler aux gens, parce qu'à un moment donné l'institution doit aussi sortir de ses murs et arrêter de vouloir tout professionnaliser.

Cela ne représente-t-il pas un défi important ?

Oui, c'est la raison pour laquelle il faut développer une expertise des meilleures pratiques, et nous concentrer davantage sur l'enjeu de participation citoyenne, non seulement en quantité de participants mais aussi en qualité de participants qui doivent représenter toutes les populations. C'est un grand défi et c'est un défi que l'Office de consultation connaît bien. C'est à nous de sortir de l'institution, d'aller à la rencontre des gens, dans des parcs excentrés, d'aller dans des milieux communautaires, dans des centres pour jeunes, pour personnes âgées, dans les communautés autochtones urbaines, l'humain dans toute son intersectionnalité. C'est l'un des grands défis auquel nous faisons face, même quand on se veut gouvernement de proximité.

Comment réagissent les gens à ces expériences de participation? Y a-t-il plus ou moins de défiance vis-à-vis du gouvernement ?

Bien sûr, il y a un certain cynisme ambiant lié à la masse de désinformation très présente sur les réseaux sociaux que l'on reçoit ici, au Québec. À nous de travailler pour prouver le contraire, en passant notamment de la consultation à la concertation, voire à davantage de co-construction. Quand nous impliquons directement les gens, quand nous leur montrons, avec honnêteté les complexités, nous les encourageons à croire à nouveau en la démocratie. Nous leur montrons que les institutions sont démocratiques, qu'elles travaillent pour leur bien-être et qu'elles y arriveront d'autant plus, si les citoyens prennent eux-mêmes toute leur place.

C'est d'ailleurs, l'une des missions de votre mandat ?

Oui ! C'est précisément remettre le citoyen au cœur du système démocratique, recréer ce climat de confiance, afin de permettre aux habitants de partager les enjeux qu'ils rencontrent. Plus encore, c'est une concentration de tous les grands enjeux nationaux. Alors, il faut mettre ces enjeux au cœur de tout le travail qu'on fait. Quand on veut faire du réaménagement, il faut penser comment nos installations vont permettre de répondre aux enjeux, certes de transition écologique, mais également d'équité sociale et de bien-être urbain. Pas seulement pour une partie de la population, mais pour toute la population. L'objectif principal est de répondre aussi bien à l'échelle de l'îlot qu'à celle du quartier ou de la métropole, avec l'humain au cœur, l'humain dans toute son intersectionnalité. Et, c'est un magnifique travail !

Propos recueillis par Vanessa Gondouin-Haustein

Un rendez-vous au cœur de l'Ukraine.

Français du monde - ADFE a récemment initié un nouveau rendez-vous : les Cafés Citoyens. Lancés en janvier 2024, ces forums ouverts se veulent des plateformes d'échange animées par des personnalités engagées. Ils offrent une tribune pour débattre de sujets d'actualité parfois controversés, tout en examinant les dynamiques politiques et socio-économiques qui façonnent notre réalité contemporaine.



Dans ce cadre, un rendez-vous s'est déroulé, depuis l'Ukraine.

En direct de Kiev, Jean-Yves Leconte, ancien Sénateur représentant les Français établis hors de France, a partagé son expertise pour analyser les évolutions et les perspectives de la situation en Ukraine.

Depuis les attaques russes du 24 février 2022, la région est plongée dans un conflit meurtrier. Des millions de réfugiés et de déplacés, des centaines de milliers de morts, et des dizaines de milliers d'enfants déportés témoignent de la tragédie qui sévit. Au cœur de l'échange se sont posées des interrogations cruciales : quelles sont les origines et les principales étapes de ce retour de la guerre en Europe ? S'agit-il d'une guerre coloniale ou

bien ses implications s'étendent-elles au-delà du continent ? Quel impact sur l'Union européenne, la défense européenne et l'OTAN ? Et surtout, peut-on envisager une voie vers la paix ?

Ces questions ont animé un débat riche et nécessaire, désormais disponible sur la chaîne YouTube de Français du monde - ADFE. Les Cafés Citoyens promettent ainsi de devenir un rendez-vous incontournable pour ceux qui souhaitent mieux comprendre les enjeux brûlants de notre époque.

Marchons, marchons...

Les Sections de Français du monde - ADFE s'affirment comme des actrices dans l'intégration des Français établis à l'étranger, en favorisant la découverte des lieux de résidence dans les nouveaux pays d'accueil. Plusieurs sections ont illustré cette mission en organisant des activités de découverte.

En Autriche, la section locale a organisé une randonnée, offrant ainsi aux Français résidant dans ce pays alpin une occasion d'explorer les magnifiques paysages et de créer des liens.

De même, au Costa Rica, la section locale a pour habitude d'organiser des excursions, permettant aux Français installés dans ce paradis tropical de s'imprégner de sa richesse naturelle et culturelle.



N'oublions pas la section de Hesse en Allemagne qui a également contribué à cette dynamique en proposant une randonnée pédestre.

Plus qu'une simple activité de loisirs, ces sorties permettent de tisser des liens avec leur nouvel environnement, de comprendre sa culture et d'enrichir leur expérience à l'étranger.

GRAND ANGLE

République Démocratique du Congo

Une année sous le signe du développement pour les Congolais

La République démocratique du Congo (RDC) est sortie de son processus électoral avec la réélection du Président sortant Félix Tshisekedi intronisé le 20 janvier 2024 et la nomination le 1er avril 2024 de la première femme Première ministre, Judith Tuluka Suminwa. Cette période s'est déroulée de manière plus calme, en comparaison des précédents scrutins. Toutefois, si le processus électoral fut contesté, les défis auxquels le pays est confronté nécessitent la mobilisation de toutes ses énergies et de tous ses talents.

La rédaction : vous qui avez 7 années de travail en RDC, quel regard portez-vous sur la situation du pays en cette période ?

Si le premier mandat du président Félix Tshisekedi a permis des avancées, ce deuxième mandat doit être mis à profit pour assurer une nouvelle étape du développement du pays et de l'approfondissement de sa démocratie. Le profil de la Première ministre, anciennement Ministre du Plan et précédemment cadre au PNUD lui donne la capacité à progresser dans ces directions. Cela passera notamment par faire taire les armes à l'Est du pays (Ituri, Sud Kivu et Nord Kivu). Toutefois, en vue de permettre son développement, le pays a d'autres besoins : une école de qualité, un système de santé équipé et formé, l'accès à l'eau potable pour tous, l'assainissement des villes, l'électrification ou encore des routes praticables. La République démocratique du Congo a aussi besoin de développer son agriculture pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et sortir enfin des programmes alimentaires internationaux. Ce pays de 4,5 fois la France, dont on a coutume de vanter la richesse environnementale, doit utiliser ses terres pour nourrir sa population et créer de l'emploi par la même occasion. Il pourrait même, dans un second temps, devenir une grande puissance agricole africaine exportatrice.

Pour répondre à ces défis, le pays a besoin d'une administration formée et rajeunie avec une décentralisation associée à un transfert de moyens suffisants. Il doit renforcer son action dans la lutte contre la corruption et ainsi sortir du contrôle renforcé de ses mouvements de capitaux, mis en place par le FMI. Ce système de contrôle, s'il est justifié par la lutte contre le financement du terrorisme international et le blanchiment de l'argent, pénalise l'économie congolaise mais aussi les expatriés qui perçoivent des revenus en RDC et qui ne peuvent pas les virer sur leurs comptes en Europe.

La République démocratique du Congo est, aujourd'hui sur le continent africain, un acteur central sur la question des enjeux environnementaux et climatiques et peut

envisager une place de leadership mondial dans le règlement de ces défis, tout au long du 21e siècle.

Quant aux partenariats avec la communauté nationale, ils doivent encore être davantage équilibrés et surtout respectueux de la souveraineté congolaise, afin de permettre au pays de remplir pleinement son rôle et de s'approprier la conduite des projets de développement de son territoire, ce qui garantira leur réussite et leur pérennité.

Trop d'acteurs-prédateurs – à la fois certains pays voisins, mais également des forces internes, des entreprises ou encore des pays étrangers – profitent de la fragilité de la gouvernance pour se servir dans cette vaste oasis terrestre, au détriment de la population congolaise. Ce pillage des richesses provoque également des sources de conflit et de la corruption à grande échelle.

La rédaction : et dans ce contexte, comment se porte la section de l'Association des Français du monde-ADFE, en RDC ?

Eh bien, nous restons au service des Français (agents publics des organisations internationales ou de la France, salariés des entreprises privées ou des ONG Internationales). Nous assurons leur représentation dans les instances du consulat et faisons remonter les demandes et besoins. Nous suivons également la situation de l'école et du lycée français et alertons sur les problèmes de sécurité lorsque nous en avons connaissance.

Par ailleurs, nous organisons des moments de convivialité entre nous pour nouer des liens de solidarité et d'amitié. Nous sommes ouverts à ceux qui veulent.



Michel Champredon
Président de la Section RDC
et administrateur de Français du monde - ADFE

Crédit photo : Français du monde - ADFE

Vous pouvez nous contacter :
francaisdumondekinhasa@gmail.com

COP

Des objectifs toujours pas atteints malgré certaines avancées



La COP28, ou la 28e conférence des Parties sur le climat, s'est tenue à Dubaï fin 2023. Elle a permis de s'arrêter sur les nombreuses avancées en matière d'action climatique récemment réalisées.

Un article de Vincent Roué - section Autriche

Tout d'abord, le tout premier inventaire mondial s'est achevé à Dubaï. Il a permis d'évaluer les progrès de l'Accord de Paris au niveau global et d'identifier lacunes et solutions. Réalisé selon un calendrier quinquennal, ce bilan vise principalement à soutenir l'amélioration des Contributions Déterminées au niveau National (CDNs) et à renforcer la coopération. Les CDNs sont des plans d'action climatique nationaux dans le cadre de l'Accord de Paris ayant pour objectif la réduction des émissions et l'adaptabilité aux effets des changements climatiques. Pour rappel, la CDN de la France est portée par celle de l'Union européenne (UE) qui doit amener l'UE à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 1990).

Le rapport final de cette COP a montré que, malgré les progrès accomplis, nous ne sommes toujours pas en mesure d'atteindre l'objectif de 1,5 degré

: pour ce faire il faudrait que les émissions mondiales diminuent de 42 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030. Or, les CDNs actuelles sont insuffisantes, et ne permettent d'atteindre une réduction que de 14 %.

Ainsi, lors de la COP28, les résultats de cet inventaire mondial ont été utilisés pour négocier une voie à suivre. Le consensus des Émirats arabes unis a marqué la première étape d'un renforcement de l'ambition. L'accord s'efforce de réduire la consommation mondiale de combustibles fossiles en accélérant les technologies à émissions nulles ou faibles, en triplant les énergies renouvelables au niveau mondial et en doublant l'efficacité énergétique. Alors que beaucoup espéraient une formulation plus stricte, l'accord a pris une position attendue depuis longtemps sur les combustibles fossiles et appelle à une « transition vers l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes

énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable... afin de parvenir à un niveau netzéro d'ici 2050, conformément aux données scientifiques ».

L'opérationnalisation du fonds pour les pertes et dommages a été un autre succès. Il reconnaît la responsabilité des pays développés dans le paiement des dommages causés par les émissions historiques. Jusqu'à présent, les parties se sont engagées à verser plus de 750 millions de dollars au fonds, un montant relativement faible qui, espérons-le, augmentera.

Enfin, l'évolution des articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris a été décevante. Le premier article régit la coopération interétatique directe, c'est-à-dire l'échange de certificats de réduction des émissions entre plusieurs États avec l'introduction d'ajustements correspondants pour éviter certains problèmes de double comptage de certificats. De son côté, l'article 6.4 prévoit la mise en place d'un « mécanisme de contribution à l'atténuation des émissions et de promotion du développement durable » et définit ainsi la succession du mécanisme de développement propre (MDP) du protocole de Kyoto. À terme, ce nouveau mécanisme doit contrôler un organe de surveillance des Nations unies (futur successeur du CDM Executive Board), qui n'a pas encore vu le jour. En l'absence d'un consensus final, aucun texte n'a pu être adopté et les négociations sont reportées d'une année supplémentaire.

Pour le marché du carbone, sans article 6.4 fonctionnel, l'article 6.2 continuera à fonctionner sans que tous les détails soient confirmés, en particulier sur l'implémentation des ajustements complémentaires. L'incapacité à faire avancer l'article 6.4 pourrait entraîner

une dépendance accrue à l'égard de l'article 6.2 et des marchés volontaires du carbone. Ces marchés permettent, sur la base du volontariat, aux entreprises et aux particuliers d'acheter des crédits carbone pour compenser leurs émissions incompressibles de GES. Ils ne sont pas réglementés par les États – même s'ils sont fortement scrutés par l'opinion publique – mais sont encadrés par des programmes tiers comme Verra ou encore Gold Standard et visent à encourager les réductions et les contributions financières à des projets d'action climatique.

Beaucoup d'espoirs reposent donc sur les négociations de l'année prochaine...

En tout état de cause, nous pouvons remettre en question la capacité de la conférence des Parties sur le climat à inverser la vapeur et à suffisamment inciter les États à agir fondamentalement différemment et sur des temps raisonnablement courts. Il est vrai, la COP offre une belle opportunité pour les coups de com', pour invectiver et pour faciliter les rencontres entre États membres, grands industriels et acteurs de l'action climatique. Cependant, il semble plus qu'évident que la solution n'est pas entièrement là.

Dans les pays du Nord, le travail opéré par les acteurs locaux, leur engagement, leur force de proposition et leurs solutions adaptées à leurs territoires est primordial. Ces solutions s'accompagnent de plus en plus par la volonté des citoyens à radicalement changer de modèle de société ainsi que par le travail fantastique des petites et moyennes entreprises, trouvant des moyens ingénus pour exister en mettant la durabilité au cœur de leurs modèles. ■

Célia Xakriaba



Crédit photo : DR

***L'économie
la plus
intelligente
est celle qui ne
nous tue pas*** ,

Célia Xakriaba est une résistante indigène âgée de 34 ans. Il y a deux ans, elle est devenue, sous la bannière du Parti Socialisme et Liberté (PSOL), la première députée indigène du Minas Gerais, une vaste région située au sud-est du Brésil.

Le Brésil fonde son économie sur des activités économiques expansives et destructrices pour l'environnement, telles que l'exploitation minière, la monoculture du soja ou l'élevage. Quel impact cela a-t-il sur les territoires et les vies autochtones du pays ?

L'impact n'est pas uniquement visible sur l'ensemble de la population autochtone ou de territoire ; il est beaucoup plus vaste. Nous élevons aujourd'hui un cri de protestation, parce les gens ne se sentent pas concernés. Parce qu'ils ne risquent pas de mourir tout de suite, ils ne voient pas le poison qui arrive sur notre table. Le poison [du soja], tout comme l'exploitation minière dans l'État du Minas Gerais, est responsable d'un taux élevé de cancer, de maladies de peau et de suicides. Ainsi, à ceux qui disent que l'exploitation minière fait vivre le Minas Gerais, je réponds : « et la maladie fait-elle vivre le Minas Gerais ? » Car l'exploitation minière a aussi provoqué des maladies. Il faut donc repenser la relation avec le Minas Gerais, repenser la relation profonde qui nous lie à l'eau et à sa valorisation, parler de redémocratisation de l'usage de l'eau.

Vous savez, même si nous sommes les premiers touchés, la crise climatique sera ressentie par tout le monde. Nous avons une relation différente avec le territoire, mais les citoyens doivent comprendre que tout cela les concerne également. En Amazonie par exemple, en 2022, la déforestation a été responsable d'une réduction du PIB d'environ 10 %. La déforestation tue ; elle attaque aussi l'économie.

Ces dernières années, des organisations autochtones et non autochtones ont dénoncé le gouvernement de Jair Bolsonaro au Brésil devant la Cour pénale internationale pour génocide et écocide. Pourriez-vous nous parler un peu de ce combat, de ses avancées et de ses perspectives ?

En 2019, j'ai participé à la délégation de l'articulation des peuples autochtones du Brésil [APIB] : « Sang indigène : pas une goutte de plus ». Nous avons voyagé dans 12 pays, 25 villes en 35

jours et avons porté plainte auprès du Tribunal de La Haye pour le génocide des peuples indigènes. A travers une recherche réalisée par la coordination des peuples indigènes du Brésil, nous avons démontré que plusieurs produits de base provenaient de territoires indigènes, violaient les droits de l'homme, violaient les droits indigènes. Regardez la plainte des Yanomami, qui a bouleversé le Brésil et le monde entier. C'est un génocide programmé, où des enfants sont morts – morts de faim, du paludisme, de l'exploitation minière illégale, mais aussi pour les filles, de viols et meurtres. Personne ne parle beaucoup des violences sexuelles liées à l'exploitation minière.

Dans le Minas Gerais, nous devons protéger Vale do Jequitinhonha, que certains veulent même renommer Vale do Lítio, sans aucune consultation avec les peuples et communautés traditionnelles de la région. Cette plainte déposée devant le tribunal de la Haye est essentielle : rien qu'en 2019, 135 dirigeants indigènes ont été assassinés. Tout comme notre dénonciation à la COP, des écocides actuels. Le PSOL a déposé un projet de loi pour caractériser le crime d'écocide au Brésil. Parce qu'avec une telle loi, Minas Gerais devrait répondre du crime d'écocide pour avoir tué le Rio Doce, pour avoir tué le Rio Paraopeba, pour avoir tué des gens, ce qui est un crime de génocide. Le Brésil devrait aussi répondre, dans le cas des Yanomami, pour avoir tué des gens, pour avoir tué le fleuve, le Rio Doc. Les Krenak affirment : il n'a pas seulement tué le fleuve, il a tué notre façon de penser, de manger, de vivre, il a tué une partie de notre culture. Et plus récemment, avec notre nouvelle cellule juridique – un groupe d'avocats d'Angleterre – nous luttons avec les personnes affectées par le barrage de Brumadinho et Mariana. Le combat ne consiste pas seulement à penser à la réparation, mais aussi à d'établir les responsabilités. On ne peut pas guérir le mal avec la même maladie, l'impunité provoque la reproduction des crimes.

Dans ce contexte, quelle est l'importance de la démarcation des terres indigènes au Brésil, quelle est la situation actuelle en matière de garantie de la pleine propriété de la terre ?

La démarcation des terres autochtones est considérée par l'ONU comme l'une des dernières solutions pour mettre fin à la crise climatique. Alors, quand nous constatons le peu de sensibilité

du Congrès national – le même Congrès qui a voté le Marco Temporal, le même Congrès qui a annulé les veto du président Lula – nous disons que ce n'est pas une défaite seulement pour nous, peuples indigènes, mais une défaite pour le Brésil et pour l'humanité. Car encore une fois, si le crime d'écocide était déjà une loi au Brésil, il faudrait que l'approbation du « calendrier » soit tenue pour responsable et considérée comme un crime climatique. Les peuples indigènes n'ont jamais eu les mains croisées, malgré le rapport de forces. Même ici à la Chambre des députés, nous nous battons. Plusieurs dirigeants protecteurs du territoire et de l'environnement sont tombés. Le Brésil est le deuxième pays qui tue le plus de défenseurs de l'environnement, de défenseurs des droits de l'homme, comme Dom et Bruno. C'est ainsi qu'on tuera les peuples autochtones qui défendent tous les biomes. Mais ils se soulèvent de plus en plus, pour défendre leurs territoires. Qui attaque notre territoire, tente de tuer notre identité.

Députée, vous êtes originaire du Cerrado, le deuxième plus grand biome brésilien, dont l'importance et la biodiversité sont moins connues. J'aimerais que vous parliez un peu des attaques que subit le Cerrado et des luttes autour de sa défense et de sa préservation.

Il y a moins de déforestation en Amazonie mais plus dans le Cerrado. Le Cerrado est le deuxième plus grand biome brésilien, et c'est le plus ancien biome de l'humanité. Plus de 70 % de sa végétation naturelle a été dévastée. Or Cerrado est le berceau de l'eau douce. Si vous assassinez le Cerrado, l'Amazonie sera en danger, la forêt atlantique sera compromise tout comme, la Pampa et le Pantanal. Or, la forêt ce n'est pas seulement l'Amazonie. savez-vous que le Cerrado c'est un biome en transition qui couvre avec plus de 11 États brésiliens ? Et c'est pourquoi ici à la Chambre des Député nous luttons avec le PEC 504 [Projet d'Amendement Constitutionnel n° 504] pour faire du Cerrado et de la Caatinga, un biome qui n'on ne trouve qu'au Brésil, un patrimoine national. Nous devons nous de les décoloniser. Aujourd'hui, environ 140 peuples autochtones vivent dans le biome du Cerrado. Regardez le projet Matopiba, un projet dequi relier Maranhão, Tocantins, Piauí et Bahia. Il est responsable d'une grande expansion agricole et d'une forte augmentation de la déforestation. Il faut protéger le Cerrado, notamment en décolonisant les financements, car sans le Cerrado, tous les autres biomes seront compromis.

En 2023, avec l'investissement de l'actuel président Lula, le ministère des

Peuples autochtones a été créé au Brésil. Quelle est son importance et quel est votre bilan dans cette première année d'existence ?

La création du ministère, attendue pendant 200 ans, est un moment très important. Les gens disaient que nos peuples autochtones étaient arriérés. C'est le Brésil qui était en retard pour se doter d'un ministère des Peuples autochtones, alors qu'il y a une tâche de réparation notamment tous les assassinats de peuples autochtones au cours de l'histoire. Mais le ministère est affaibli depuis sa création par la mesure provisoire n° 1154, qui lui a retiré la compétence de démarcation des territoires autochtones. Cependant, la présence de la ministre Sonia [Guajajara] a été très importante pour garantir, malgré toutes les pressions, qu'il y ait réellement une démarcation des territoires indigènes au cours de la première année [du gouvernement Lula]. Bien qu'il y ait eu une proposition pour pouvoir en approuver davantage, la contre-lutte du Congrès national et l'approbation du Cadre temporel ont fait que toute la pression exercée sur le gouvernement a compromis l'agenda d'avancement des démarcations. Mais nous avons encore beaucoup d'espoir de faire progresser la démarcation des territoires autochtones et de réfléchir à des politiques structurelles de protection et de gestion de l'environnement, notamment avec le PNGATI, en charge de la politique nationale de gestion environnementale et territoriale des terres autochtones. Bien sûr, le Ministère doit maintenant disposer du budget nécessaire pour pouvoir réaliser des travaux sur les territoires indigènes.

Une loi a été approuvée lors de la dernière session de la Chambre des députés qui vise à mettre en œuvre un marché formel de crédits carbone dans le pays. Quel impact cela pourrait-il avoir sur les terres indigènes du Brésil ?

La réglementation du marché du carbone est considérée par beaucoup comme la seule alternative. Mais en réalité, c'est aussi un très gros piège, car elle ne garantit pas le processus de consultation libre, préalable et informée. Par exemple, pour les communautés quilombolas du Pará, qui ont traversé une longue période de confrontations, cela ne garantit pas que les territoires ne seront pas de nouveau ouverts à l'exploration et à l'exploitation minière, à la déforestation. Il est donc très important de réfléchir à la traçabilité du marché du carbone. Un très long texte (70 pages) est soumis au parlement ; nous souhaitons le modifier pour exclure le marché du carbone, un vieux combat de la société civile. Le

marché du carbone sert à s'acheter une bonne conscience : « Je protège l'Amazonie », mais ce sont les mêmes entreprises qui font pression pour l'exploitation minière dans l'État de Minas Gerais, ce sont les mêmes entreprises qui font pression pour la déforestation dans le Cerrado. La vraie bonne conscience, ce serait prendre conscience de l'importance de la lutte contre la déforestation et contre l'exploitation minière illégale et ne pas se contenter d'apaiser sa conscience : « Je protège ici » mais en même temps », je détruis là-bas.

En septembre de l'année dernière, «la coordination nationale des femmes autochtones guerrières d'ascendance (ANMIGA) a appelé à sa IIIe Marche des femmes autochtones à Brasilia. Parlez-nous un peu de l'importance du rôle des femmes autochtones aujourd'hui et de leurs avancées.

Le XXI^e siècle est, entre autres, des femmes autochtones. L'année dernière, à la Chambre, nous avons vécu un moment historique avec plus de 513 femmes indigènes présentes – une par siège à la Chambre; alors que les indigènes (et notamment les femmes) sont presque absents du Congrès national. Et ce sont les femmes qui occupaient cette place. A cette occasion, nous avons déposé un projet de loi pour lutter contre la violence contre les femmes indigènes ; c'était le premier projet de loi déposé dans une langue indigène et surtout dans le cadre d'un processus de consultation avec les femmes indigènes de tous les biomes brésiliens. Le faire approuver est le combat que nous menons ici. Nous ne pouvons même pas compter nos morts : le manque de données sur les violences faites aux femmes autochtones est une forme de violence. En Avant, ils violaient les femmes et les tuaient : mais pour moi le viol est un féminicide : ils essaient de nous tuer vivants. Les femmes autochtones sont une extension de la terre. Donc, si vous violez les femmes, vous violez la terre, vous violez les eaux. Notre présence dans les espaces décisionnels, au Parlement, à l'Université, partout, est essentielle. Nous, les femmes autochtones, ne sommes pas arrivées pour prendre le pouvoir, mais pour

l'exercer, car c'est déjà nous qui détenons le pouvoir.

En novembre 2024, le G20 se réunira à Rio de Janeiro et les principaux thèmes tourneront autour de la lutte contre la faim, du changement climatique et d'une initiative en matière de bioéconomie. Quel serait le message que le mouvement indigène laisserait à la réunion des plus grandes puissances économiques mondiales ?

Qu'il n'y a pas de solution pour mettre fin à la crise climatique sans la démarcation des territoires autochtones. Que nous ne pouvons être hypocrites. Au moment même où il y a un combat à mener pour lutter contre la crise climatique, et où la COP [30^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30)] qui se tiendra au Brésil approche, le Congrès poursuit son programme agressif de vote contre les droits des peuples autochtones. Comprendons que le dérèglement climatique est irréversible, que nous approchons déjà d'un point de non-retour. Et quand nous disons que c'est un combat, que le G20 guidera la lutte contre la faim, nous voulons vraiment que ce soit une lutte contre la faim, une lutte contre la faim dans l'esprit, une lutte pour réfléchir à la redémocratisation des droits à l'eau, des droits fonciers, des droits humains. Parce que nous comprenons que seuls ceux qui respectent également nos biomes savent être humains. Et il n'y aura aucune possibilité de vie sur la planète si nous ne respectons pas les peuples autochtones. Il n'y aura pas de climat stabilisé si nous continuons à jeter à terre les corps indigènes ! Il n'y aura pas de lutte efficace contre le changement climatique si nous ne reconnaissons pas une autre proposition économique. Parce qu'en vérité, l'économie la plus intelligente est celle qui ne nous tue pas. Nous sommes ici au Parlement, conscients que l'agenda planétaire est de penser à une économie basée principalement sur la bioéconomie et de concevoir une lutte contre le changement climatique qui inclut la contribution des peuples et communautés traditionnelles.

Entretien facilité par Jonathan Jaumont



FRANÇAIS DU MONDE
-ADFE-

Avril pour la planète !

francais-du-monde.org

Rejoignez le mouvement !

Français du monde - ADFE organise des initiatives de nettoyage dans les lieux naturels qui nous entourent : littoraux, rivières, parcs, forêts... Ensemble, agissons pour préserver notre planète. Le mois d'avril sera marqué par des actions citoyennes, avec un temps fort lors du week-end du 20 avril, en symbiose avec la Journée de la Terre le 22 avril.



Pour changer le monde, changeons de regard !



Droit à une éducation
publique de qualité,
tout au long de la vie,
pour toutes et tous.



Éducation
à la citoyenneté
et à la solidarité
internationale



Vivre ensemble
et réduction
des inégalités



Soutenez nos actions
sur solidarite-laique.org



**Solidarité
Laique**